

jeudi 08 Décembre 2022 - n°369

Agenda - Notez bien !

Sécurité-prévention - Adoption de la LOPMI par l'Assemblée Nationale

Environnement - De nouvelles précisions sur le volet biodiversité du Fonds Vert

Finances - PLF 2023 : nouvelle lecture à l'Assemblée après la version du Sénat

Europe - Guide de l'AFCCRE sur les fonds européens

Aménagement du territoire - Découvrir les résultats de la dernière Fabrique Prospective de l'ANCT sur les villes moyennes

Environnement - Parution d'un guide sur le fonds vert
Environnement - Candidatez aux Concours Capitale Française de la Biodiversité 2023

Environnement - Les marchés de Noël ne pourront être chauffés

Europe - Déplacement à Porto sur les énergies renouvelables

AGENDA



Notez bien !

Jeudi 15 décembre 2022

14h30 - Webinaire "*Crise énergétique et sobriété*"

Visioconférence

[Télécharger le bulletin d'inscription](#)

SÉCURITÉ-PRÉVENTION



Adoption de la LOPMI par l'Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale a voté ce mercredi 7 décembre (365 voix pour et 102 contre), le projet de loi d'orientation et de programmation du Ministère de l'Intérieur, dans la version qui a été établie en commission mixte paritaire, et qui doit désormais être validé par le Sénat. Les députés LR et RN ont joint leurs voix à celle de la majorité, les socialistes s'étant abstenus, et le reste de la gauche ayant voté contre.

Recrutement de 8 500 policiers et gendarmes sur 5 ans, transformation numérique du Ministère, investissements dans la cybersécurité, réouverture de sous-préfectures... Il s'agit de quelques-unes des mesures du projet de loi d'orientation et de programmation du Ministère de l'intérieur (LOPMI), qui prévoit 15 milliards d'euros d'ici 2027 pour la sécurité intérieure.

[Retrouvez le dossier législatif](#)

ENVIRONNEMENT



De nouvelles précisions sur le volet biodiversité du Fonds Vert

Au nom de *Villes de France*, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Maire d'Albi, a participé à la dernière séance du Comité national de la Biodiversité (CNB) du 6 décembre 2022, l'occasion d'avoir quelques informations complémentaires sur la mise en œuvre du futur Fonds vert. En introduction de cette séance plénière, la Secrétaire d'État en charge de la biodiversité, Bérengère Couillard, a rappelé en

particulier que ce fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires doit « *aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie* ». Lors de la précédente réunion du CNB du 18 octobre 2022, il avait été annoncé que ce dispositif devrait abonder à l'accompagnement de la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) à hauteur de 150 millions euros sur les deux milliards. Au cours des échanges, Brice Huet, Adjoint de la Directrice Générale de l'aménagement, du logement et de la nature, a rappelé que les crédits seront déconcentrés aux Préfets pour le financement des projets présentés

par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés, et qu'il sera effectif dès le début de l'année 2023. Les dossiers de candidatures au Fonds Vert seront donc à déposer à partir de la mi-janvier 2023 sur la base des projets des collectivités et des porteurs de projets. Les enveloppes nationales seront réparties entre les Préfets de Régions et redistribuées ensuite au niveau des départements. Au total, sur les 2 milliards en autorisation d'engagement dans le budget général de l'État, il y aurait 300 millions orienté sur les friches (ex Fonds friches), 100 millions pour la renaturation des villes (notamment vers les villes Action Cœur de Ville), et 150 millions pour les actions relevant de la Stratégie Nationale de la Biodiversité. Les Préfets de département devraient pouvoir décider de la date de fermeture des guichets et de la fin de dépôt des dossiers dans chacun de leur territoire. Dans quinze jours environ, une circulaire du Ministre va venir préciser les détails, comme cela avait été annoncé lors du Congrès des Maires. La présentation et le suivi des dossiers se feront via la plateforme en ligne « [Démarches-simplifiées](#) ».
(Crédits photo twitter @BCouillard33)

[Guide de présentation du Fonds Vert \(décembre 2022\)](#)

FINANCES



PLF 2023 : nouvelle lecture à l'Assemblée après la version du Sénat

Le Sénat a adopté ce mardi 6 décembre, après y avoir apporté de nombreuses retouches, le projet de loi de finances pour 2023. Après l'échec de la commission mixte paritaire qui s'est réunie hier, le texte revient en nouvelle lecture, pour un examen en hémicycle prévu cet après-midi à l'Assemblée Nationale. Les débats ne devraient pas occuper leur place habituelle, puisque le Gouvernement devrait recourir assez rapidement à la procédure du 49-3.

Parmi les mesures les plus significatives, signalons que le Sénat avait supprimé l'article 40 ter, qui reprenait le dispositif de contractualisation, destiné à limiter l'évolution de la dépense des collectivités territoriales les plus importantes ; ce dispositif avait été précédemment rejeté par les deux assemblées, lors de l'examen du projet de loi de programmation des finances publiques. Sur un plan juridique, le Rapporteur Général du budget au Sénat a par ailleurs estimé que le rattachement de ces dispositions au domaine des lois de finances demeurerait contestable.

En ce qui concerne le filet de sécurité, destiné à aider les collectivités à faire face à la hausse des prix de l'énergie, une nouvelle version du dispositif a été proposée afin de le renforcer et de le simplifier.

Contre l'avis du Gouvernement, le Sénat a aussi modifié plusieurs taux de TVA, votant au passage un taux réduit de 5,5% pour les transports collectifs de voyageurs, au lieu du taux réduit à 10%. Cette disposition, comme de nombreuses autres, ne devrait pas être retenue par le Gouvernement, en raison de son coût pour les finances publiques.

Les Sénateurs ont en outre acté le report de deux ans (de 2023 à 2025) de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels qui rencontre des difficultés dans la mise à jour des paramètres.

EUROPE



Guide de l'AFCCRE sur les fonds européens

Le contexte budgétaire des collectivités s'avère particulièrement contraint et les amène à mobiliser plus régulièrement des fonds européens. Alors que la nouvelle programmation pour la politique de cohésion 2021-2027 est active, l'AFCCRE a élaboré un guide des financements européens pour les projets environnement et climat des collectivités territoriales. Les trois chapitres du guide portent sur les programmes européens en faveur des investissements des collectivités territoriales, les programmes en faveur du déploiement de solutions innovantes, et les programmes en faveur de la coopération. Il précise les objectifs, modalités de fonctionnement et contacts utiles pour chaque programme présenté. Il propose enfin des exemples de projets soutenus et offre les témoignages d'élus locaux et régionaux engagés dans ce type de programmes.

[Accéder au guide](#)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Découvrir les résultats de la dernière Fabrique Prospective de l'ANCT sur les villes moyennes

Lancée en juin 2021 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Fabrique Prospective « *Comment mieux prendre en compte les temporalités et les rythmes de vie dans les villes moyennes* » posait comme hypothèse que les villes moyennes sont les territoires d'une conciliation facilitée des rythmes de vie, du fait de leur « *taille humaine* » et de l'interconnaissance des acteurs locaux. Dans cette optique, le consortium choisi par l'ANCT a accompagné les élus des villes de Blois, Cahors, Châtellerauld et Colmar, leurs groupes de travail locaux ainsi que *Villes de France* et Tempo territorial dans une réflexion prospective et opérationnelle autour de quatre axes : l'adaptation, l'intensification, la mutabilité, et l'articulation entre centre et périphéries. L'ANCT diffuse une synthèse de ces programmes d'actions mais également des conseils méthodologiques à destination des villes moyennes souhaitant mieux prendre en compte la diversité et l'évolution des rythmes de vie (analyse des besoins, grille de questionnement des politiques publiques, registres d'innovations) ainsi qu'une quinzaine d'exemples d'actions conduites dans ce sens par des collectivités.

[Pour télécharger la synthèse](#)

ENVIRONNEMENT



Parution d'un guide sur le fonds vert

Le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires a publié un guide sur le fonds vert à l'attention des décideurs locaux. Trois types d'actions seront financées : le renforcement de la performance environnementale dans les territoires, leur adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Doté de 2 milliards d'euros, il sera mobilisable dès 2023 avec une gestion par les Préfets qui sélectionneront les projets financés. L'ANCT, le Cerema ou encore l'OFB pourront accompagner les collectivités. Le guide précise que « *l'efficacité des actions entreprises est évaluée grâce à des indicateurs de performance* ». Les actions financées porteront sur la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, le soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets, le renouvellement de l'éclairage public, la prévention des inondations, la prévention et l'adaptation à différents risques ainsi qu'au recul du trait de côte, la renaturation des villes, l'appui à la mise en place des Zones à Faibles Émissions mobilités (ZFE-m), le recyclage des friches et l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030.

[Accéder au guide](#)

ENVIRONNEMENT



Candidatez aux Concours Capitale Française de la Biodiversité 2023

Le concours « *Capitale française de la Biodiversité* » 2023 sur le thème « *Arbres & forêts* » est ouvert jusqu'au 31 janvier 2023. L'association *Villes de France* est partenaire de cette initiative et participe au Comité scientifique du concours. Cette édition récompensera les collectivités françaises qui s'appuient sur la strate ligneuse arborescente comme arbustive, dans leurs engagements en faveur de la biodiversité. Rendez-vous sur [le site](#) pour en savoir plus sur le concours et les modalités de participation. En 2022, le thème du concours était « *Paysage & biodiversité* ». Des collectivités lauréates ou participantes témoigneront de leurs actions qui associent mise en valeur des paysages et préservation de la biodiversité : déclinaison des trames écologiques dans les documents de planification, conception et gestion écologique des espaces de nature, reconquête des paysages ruraux comme urbains en lien avec une large palette de politiques publiques (économie, tourisme, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, adaptation au changement climatique...).

(Crédit photo © Gilles Lecuir)

[Programme du colloque et inscription](#)

ENVIRONNEMENT



Les marchés de Noël ne pourront être chauffés

Rappel avant les fêtes de fin d'année : un décret du 30 mars 2022 interdit le chauffage des chalets dans les marchés de Noël. Il précise :

« Seule est autorisée l'utilisation sur le domaine public de systèmes de chauffage ou de climatisation consommant de l'énergie et fonctionnant :

- soit dans un lieu couvert, étanche à l'air et fermé par des parois latérales rigides par nature, sauf décision contraire de l'autorité gestionnaire du domaine ;

- soit dans une installation mobile, couverte et fermée accueillant des activités foraines ou circassiennes ou accueillant des manifestations culturelles, sportives, festives, culturelles ou politiques soumises à un régime d'autorisation ou de déclaration préalable ».

La violation du décret peut entraîner une amende pour les contraventions de la cinquième classe.

EUROPE



Déplacement à Porto sur les énergies renouvelables

Le groupe de travail Europe de *Villes de France*, présidé par Luc Bouard, Maire de La Roche-sur-Yon, s'est rendu à Porto afin de découvrir les politiques locales en matière d'énergies renouvelables. La délégation* a rencontré Monsieur Manuel de Novaes Cabral, Consul honoraire de Porto, qui a évoqué les relations entre la France et le Portugal et le fonctionnement des collectivités locales portugaises. Des échanges avec l'architecte Martin Lemerre, Conseiller de la

chambre de Commerce et d'Industrie Luso Française, ont permis de mieux appréhender les enjeux urbains et sociétaux de Porto. Des visites de terrain ont permis de découvrir un projet municipal exemplaire de rénovation énergétique « *Green Awards* » (ayant reçu la certification LEED) ainsi que le barrage hydro électrique de Foz Tua. Le groupe de travail Europe s'est également réuni pour définir les prochaines actions à mettre en place et pour échanger sur l'initiative « *Bâtir l'Europe avec les élus locaux* ».

*La délégation d'élus était composée de Luc Bouard, Maire de La Roche-sur-Yon, Président de l'agglomération de La Roche-sur-Yon, Secrétaire général de *Villes de France*, Président du groupe de travail Europe, d'Eric Delhaye, Maire de Laon, Président de l'agglomération du Pays de Laon, de Christine Guillemey, Maire de Chaumont, d'Isabelle Le Callennec, Maire de Vitré, Présidente de Vitré Communauté, de Nicolas Leudière, Maire de Sablé-sur-Sarthe, de Frédérique Macarez, Maire de Saint-Quentin, Présidente de l'agglomération du Saint-Quentinois, vice-présidente de *Villes de France*, d'Eric Straumann, Maire de Colmar, Président de l'agglomération de Colmar, de Jean-Yves Hugon, Maire-adjoint de Châteauroux, ancien Député et d'Adrian Le Dréau, Conseiller municipal, Sablé-sur-Sarthe.